CHARTE DES VISITEURS BENEVOLES

ASSOCIATION DES GREFFES DE LA MOELLE OSSEUSE DE MIDI-PYRENEES

(A.G.M.O.M.P.)

Préalable : <u>"Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au service de la Communauté" (Extrait de la Charte internationale du volontariat).</u>

Les visiteurs bénévoles de l'AGMOMP, mandatés par le Bureau de l'Association, interviennent dans les services d'hématologie de l'IUCT-ONCOPOLE (Institut Universitaire du Cancer de Toulouse-Oncopole), en complémentarité et en étroit partenariat avec le personnel soignant et le corps médical.

L'Association agit en accord avec l'établissement hospitalier.

Dans le cadre de cet accord, les bénévoles signataires de la charte s'engagent à :

- Agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun.

- N'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif.

- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant aussi bien l'établissement et le personnel, que la personne elle-même.

- Travailler en liaison avec l'équipe soignante.

- Les membres du Bureau de l'Association assurent le suivi et l'encadrement de l'équipe.

- Ils assurent aussi une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

L'action des bénévoles à l'hôpital est une action associative, collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :

- L'Association assure la sélection des bénévoles qu'elle mandate.

- De par la dénomination de l'Association et dans le cadre de la formation, les visiteurs bénévoles doivent eux-mêmes avoir été atteints d'une maladie du sang, et donc avoir suivi soit une radiothérapie, chimiothérapie, auto ou allogreffe, le témoignage du vécu étant une condition majeure.

- Les conjointes et conjoints des anciens malades peuvent également faire partie des visiteurs et rencontrer les patients et leurs proches, le soutien aux familles étant primordial.

- Le candidat visiteur devra après un entretien préalable, suivre une formation-action pour une période probatoire d'au moins 6 mois, encadré par l'équipe habituelle de 2 visiteurs plus anciens, dont un patient expert en la personne de Chantal Fargette, à raison d'1 ou 2 samedis par mois, sauf cas de force majeure.

- Le candidat devra adresser son compte-rendu de visite à l'ensemble de l'équipe avant la permanence suivante.

- Il devra participer aux rencontres, travaux collectifs, manifestations d'entraide et les réunions de synthèse organisées par l'équipe d'animateurs et le bureau de l'association.

L'Association inscrit son action spécifique dans le projet de l'établissement pour la prise en compte de la personne dans sa totalité.

ANNEXE I

L'accueil des nouveaux visiteurs

. Les sources de recrutement d'AGMOMP se trouvent parmi les anciens malades résidant dans les départements de la Région Midi-Pyrénées, ainsi que pour les conjointes et conjoints de ceux-ci.

. Les candidats-visiteurs sont divers, leur motivation et leurs attentes sont variées.

. Le visiteur doit être heureux dans son bénévolat. C'est pourquoi, au cours du premier entretien, le responsable s'attache à découvrir le candidat, sa motivation, sa propre expérience, sa disponibilité et ses capacités d'investissement.

. Après réflexion, et un deuxième entretien si besoin est, il sera proposé au candidat un certain nombre de visites, sur une période probatoire d'au moins six mois, accompagnées par un ou plusieurs visiteurs plus anciens dont un Patient expert en la personne de Chantal Fargette.

. Au terme de cette période probatoire, le candidat est admis comme membre actif d'AGMOMP.

. Il reçoit son badge d'identification de visiteur, qu'il devra obligatoirement porter lors de toutes ses visites et qu'il rendra s'il quitte l'association.

. Un "trombinoscope" des visiteurs habilités sera remis aux cadres infirmiers et aux équipes soignantes.

. Il est prêt pour effectuer ses visites en toute autonomie avec le soutien permanent et amical des animateurs de l'équipe.

En toutes circonstances, le visiteur doit savoir rester à sa place de bénévole. Il n'a pas à donner son avis, surtout pas au patient, sur le traitement, les soins, l'alimentation et d'une manière générale, aucune indication d'ordre médical.

Les questions d'ordre médical ou administratif, présumées sans réponses par les patients ou leurs proches, et rapportées par eux aux visiteurs, doivent être transmises à la hiérarchie médicale, qui avisera.

Le visiteur ne doit pas déplacer le malade, ni lui apporter de la nourriture sans en parler auparavant aux infirmières.

De même, il ne fera pas sortir un patient à l'extérieur de l'établissement, sauf cas exceptionnel, et avec l'accord écrit de la Direction d'une part et du président d'AGMOMP d'autre part.

ANNEXE II

L'association est ouverte aux visiteurs bénévoles, femmes et hommes, âgés de 20 ans au moins, quels que soient leur milieu et leurs idées, à la condition qu'ils prennent l'engagement :

- De la régularité des visites aux patients.

.- Du respect du secret de la visite.

- De garder une stricte confidentialité par rapports aux comptes-rendus des permanences hebdomadaires.

- Le visiteur fait partie d'une équipe, dont le responsable assure la cohésion, le soutien et la liaison avec les services d'hématologie de l'IUCT.

- Le visiteur est invité à participer à la vie de l'association : réunions de synthèse, de coordination, groupes de parole, rencontres d'information, Assemblée Générale...

L'AGMOMP compte sur vous pour rester une association dynamique, sérieuse, ouverte, soucieuse, avant tout, d'apporter écoute et réconfort à celui qui souffre.

Fait, le

La Présidente
Delphine Crampagne

La Vice Présidente,
Chantal FARGETTE
Patient expert

Le candidat-visiteur,